

DECISION N° 0000360 /CAB/MINMAP DU 15 JUIN 2022
portant désignation du Président de la Commission Interne de Passation des
Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er}.-

**LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CHARGE DES MARCHES PUBLICS,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
- Vu** le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2019/02 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu** l'arrêté n° 0101/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Monsieur **EVEHE PHOTO Didier** est, à compter de la date de signature de la présente décision, désigné pour un mandat de deux (02) ans renouvelable une fois, Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er}, en remplacement de Monsieur OBAM Guy Roger.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 15 JUIN 2022

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CHARGE DES MARCHES PUBLICS,

IBRAHIM TALBA MALLA

